



Direction de la Solidarité
et de la Cohésion Sociale
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32
Fax : 03.20.66.58.35

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 059-215902990-20240719-DEC2024PE153-CC

DECISION

DEC/2024/PE/153

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de « Osez rêver », représentée par Madame DA MOTA Aurélie, auto entrepreneuse, portant sur l'animation d'une prestation snoezelen, à la Maison de la Petite Enfance, située au 124, rue des Ecoles à Hem, pour la crèche « L'Oasis » de la Maison de la Petite Enfance,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec Madame DA MOTA Aurélie, auto entrepreneuse située Apt A11 – 32, allée Vauban - 59110 La Madeleine, un atelier consistant en deux séances de 30 minutes de snoezelen, à la date ci-dessous :

- Mardi 8 octobre 2024, de 9h30 à 10h30.

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de Madame DA MOTA Aurélie.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 85 euros net de taxe pour l'intervention.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 19 JUIL. 2024

Francis VERCAMER
Maire de HEM

